

# Comité de golf Drôme - Ardèche

## Coupe FEMINA

### COMPETITION PAR EQUIPES DAMES

**SAMEDI 27 avril 2024 à Easygolf**

#### REGLEMENT 2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue AURA.  
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.  
Les règles locales permanentes ffgolf s'appliquent.

#### PRINCIPE

Rencontre entre équipes d'AS avec repas.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Epreuve ouverte aux :** A.S. de Clubs et golfs d'entreprise, adhérentes au Comité de Golf Drôme-Ardèche. Joueuses amateurs licenciées à la ffgolf et membres de l'association sportive qu'elles représentent. Licence active dans le Club concerné.

Les participantes doivent avoir un certificat médical ou questionnaire de santé de l'année en cours enregistré, à la date limite d'inscription.

L'utilisation de voiturettes de golf par les joueuses est interdite. Les demandes de dérogation éventuelles doivent être faites au Comité de golf Drôme-Ardèche pour les joueuses ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (pièces justificatives obligatoires) et sous réserve de voiturettes disponibles par le club organisateur. Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 48 participantes.

#### FORME DE JEU

##### **SCRAMBLE à deux en Stableford NET**

Les 2 joueuses jouent chaque fois de l'endroit où la balle est considérée la mieux placée pour jouer le coup suivant, ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

L'index pris en compte est celui à la date limite d'inscription.

**Le cumul des index de chaque camp doit être supérieur ou égal à 40.**

**Index de jeu et coups rendus de chaque camp :** Etabli par le logiciel « RMS9 ».

#### COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque AS peut inscrire 3 camps de 2 joueuses plus un camp en liste d'attente qui participera selon le nombre de participantes compatible au bon déroulement de la compétition.

**Dérogation :** Pour les AS qui n'auraient pas 3 camps, possibilité de constituer une équipe avec des camps d'AS différentes.

#### DEPARTS

Marques des départs : **ROUGE**

Départs : **SHOT-GUN 9H00** Briefing remise des cartes 8H45

Le club organisateur communiquera les horaires de départ au plus tôt 48h et au plus tard à midi la veille de l'épreuve au Comité de Golf Drôme-Ardèche. [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com) et à tous les clubs participants.

#### CLASSEMENT

**Classement des équipes :**

Etabli en additionnant les 3 meilleurs scores en net de chaque équipe.

**Départage :** En cas d'égalité le départage se fera sur le meilleur score net, puis le deuxième score net puis sur le troisième score net, si l'égalité subsiste sera pris en compte le meilleur score brut.

**Interruption de jeu** Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre sera pris en compte les résultats sur 15 ,12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participantes. Si 9 trous non joués, la rencontre sera soit annulée soit reportée.

## INSCRIPTION

**Date limite d'inscription :** **Lundi 22 avril avant minuit**

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription des joueuses (disponible sur le site du Comité) par mail au club organisateur [infoeasygolf@gmail.com](mailto:infoeasygolf@gmail.com) et au Comité de golf Drôme-Ardèche [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com)

**Droits d'inscription :** **45 € par joueuse, incluant le repas**  
**25 € Jeunes jusqu' à U16 (moins de 17 ans) seulement le repas.**

A régler directement au club organisateur le jour de la compétition, si possible un seul règlement de l'ensemble des joueuses par AS.

## REMISE DES PRIX

**Coupe à l'AS vainqueur** (AS de l'équipe qui est arrivée première, total en net des 3 meilleurs camps) : Coupe remise en jeu chaque année.

**Proclamation des résultats** : après le déjeuner.

Le club qui reçoit transmettra dès la fin de la rencontre les résultats au Comité de golf Drôme-Ardèche. [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com)

## COMITE D EPREUVE

- Le Président du Comité de golf DA, ou son représentant.
- Le Président de l'A.S. du Club organisateur, ou son représentant.
- Le Directeur du club organisateur, ou son représentant.

## OBLIGATIONS CLUB ORGANISATEUR

**Organisation sportive** : Voir cahier des charges sur le site du Comité de golf Drôme-Ardèche <https://comitegolfda.fr>

## PARTICIPATION du COMITE DROME-ARDECHE

Le Comité fournit la coupe remise en jeu chaque année.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 07.61.78.00.58 - E-mail : [comite.golf.da@gmail.com](mailto:comite.golf.da@gmail.com)

**Site Internet : <https://comitegolfda.fr>**